

Numéro	Date question	Questions	Date réponse	Réponse
1	17/08/2026	Je souhaite proposer des options de motion design et la possibilité de vous partager mes réseaux. Dois-je les intégrer dans l'excel et si oui je les mets à part ?	31/08/2026	Toutes les dépenses doivent être contenues dans les lignes de la DPGF. Aucun autre poste de dépense ne doit être ajouté. Néanmoins, si nécessaire, une note descriptive additionnelle peut être transmise en complément.
2	24/08/2026	Attendez-vous une note d'intention et une proposition de traitement éditorial/réalisation, ou un scénario détaillé pour chacun des deux films ?	31/08/2026	Une note d'intention et une proposition de traitement éditorial et de réalisation seront suffisantes. Le scénario sera construit entre le prestataire retenu et le COREPEM.
3	24/08/2026	Quel niveau de détail souhaitez-vous concernant les moyens de tournage, l'équipe, le calendrier prévisionnel et les références ?	31/08/2026	Moyens de tournage : le matériel que vous envisagez de mobiliser à bord des navires retenus ; Equipe : présentation de la (ou les) personne(s) en charge de la réalisation, du tournage et du suivi du projet. Un CV ou un document mentionnant les principales réalisations et qualités seront utiles, notamment pour celle en charge du tournage à bord ; Calendrier prévisionnel : les dates de tournage ne sont pas encore fixées, un rétroplanning avec une date fictive d'embarquement mais incluant toutes les phases de la rédaction du scénario à la livraison des fichiers est attendu ; Références : les références similaires ou proches pouvant appuyer votre candidature (nom du documentaire, réalisateur, année de parution, éventuellement teaser si disponible et existant)
4	24/08/2026	Le chiffrage doit-il exclusivement être renseigné dans la DPGF, ou souhaitez-vous également une présentation budgétaire détaillée ?	31/08/2026	L'ensemble des coûts doit être obligatoirement présenté dans la DPGF. Aucune ligne ne doit être ajoutée. Néanmoins, si vous jugez nécessaire une présentation budgétaire détaillée, vous pouvez la joindre en complément de la DPGF.
5	24/08/2026	Des informations complémentaires sont-elles prévues concernant les deux navires, les périodes de pêche et les conditions d'embarquement ?	31/08/2026	Le choix des navires n'est pas arrêté. Il s'agira néanmoins : - d'un navire civellier (pêche à la civelle qui se pratique de nuit pendant quelques heures sur un cours d'eau en hiver; généralement par 1 seul ou 2 pêcheurs maximum) ; - d'un navire utilisant un engin dormant (ligne, palangre, filet ou casier) pendant le printemps ou l'été 2027. Le départ s'effectue dans la nuit, et le retour entre 12h et la fin d'après-midi. L'équipage est constitué de 2 à 4 pêcheurs. Les navires retenus seront en capacité d'accueillir des personnes en complément de l'équipage, en termes de sécurité. Des gilets de sauvetage individuels seront remis aux personnes en charge du tournage. Le départ et le retour de marée seront dans le même port, celui où le navire est amarré. Etant donné que les navires ne sont pas encore identifiés, il est impossible de vous donner ces lieux. Ce sera néanmoins dans des ports de Vendée et/ou de Loire-Atlantique.
6	03/09/2026	Que doit contenir la lettre de candidature ? Cela est mentionné dans le 6.1. Cela semble être une demande séparée de la note méthodologique.	04/09/2026	La lettre de candidature reprend les formulaires DC1 et DC2 disponibles sur le site du gouvernement : https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat Le DC1 est obligatoire, tandis que le DC2 est une aide à décrire les capacités du candidat (case F3 du DC1). Dans le DC2, sont à compléter : parties A, B, C1, E1, F1, G1, H, selon les éléments demandés dans l'article 6.1 du règlement. Si le DC2 n'est pas joint au dossier, un autre document stipulant les informations demandées dans l'article 6.1 du règlement de consultation est nécessaire. Les preuves de réalisation peuvent être apportées par un document annexe synthétisant les films et documentaires réalisés ces dernières années, accompagnés le cas échéant d'un lien vers le teaser. "Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire" (cf. 6.1) ne sont pas nécessaires dans le dossier de candidature.